

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2008

Procès-verbal de la séance régulière du lundi, 7 avril 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Daniel Blais
Louise Turmel

Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2008-04-84

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Vérification municipale;
 - 3.1. Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007;
 - 3.2. Mandat à Blanchette, Vachon et Associés - nouvelles normes comptables;
4. Adoption des procès-verbaux;
 - 4.1. Séance régulière du 3 mars 2008;
 - 4.2. Séance spéciale du 13 mars 2008;
 - 4.3. Séance spéciale du 26 mars 2008;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Élection partielle aux postes de conseillers districts nos 1 et 3;
 - 7.1. Informations générales;
 - 7.2. Dépenses électorales;
8. Comptes à payer;
9. État des revenus et dépenses au 31 mars 2008;
10. Avis de motion;
 - 10.1. Règlement no 181-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie, modifiant la localisation des cases de stationnement ainsi que les dimensions des bâtiments secondaires et modifiant le règlement de zonage no 160-2007;
 - 10.2. Règlement no 182-2008 de concordance relatif à la construction de résidences en zone agricole provinciale (article 59 - LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007;
 - 10.3. Règlement no 183-2008 relatif au tableau des superficies et des dimensions minimales des emplacements concernant les lots situés à

- l'intérieur d'un corridor riverain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007;
- 10.4. Règlement no 184-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie et modifiant le règlement de construction no 162-2007;
 11. Adoption de règlement;
 - 11.1. Projet de règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux;
 12. Dépôts de soumissions;
 - 12.1. Fourniture d'abat-poussière;
 - 12.2. Balayage des chaussées;
 - 12.3. Tonte du gazon;
 - 12.3.1. Monsieur Roland Gourde - Halte de la Véloroute;
 - 12.4. Prolongement de la rue des Merles;
 13. Inspection municipale;
 - 13.1. Travaux à effectuer;
 14. Inspection en bâtiments;
 - 14.1. Émission des permis;
 - 14.2. Dossiers des nuisances;
 - 14.3. Autorisation d'émettre certains permis de construction;
 15. Sécurité des incendies;
 - 15.1. Demandes du directeur;
 16. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 16.1. Demandes de dérogation mineure;
 - 16.1.1. Madame Julie Vachon et monsieur Vincent Rochette;
 - 16.1.2. Monsieur Alain Parent;
 17. Développement résidentiel - Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
 - 17.1. Aménagement surélevé;
 - 17.2. Aménagement d'un parc récréatif;
 - 17.3. Aménagement d'arbres sur les propriétés - phases 1 et 2;
 - 17.4. Aménagement d'une haie de cèdres;
 - 17.5. Offre d'achat lot 4 053 884 - délai pour signature du contrat;
 - 17.6. Relocalisation des chaînes de rues;
 - 17.7. Puits d'essai en eau potable;
 18. Centre municipal;
 - 18.1. Prolongation du contrat d'entretien ménager;
 19. Divers;
 - 19.1. Autres questions;
 20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. VÉRIFICATION MUNICIPALE

3.1. Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007

Le conseil municipal de Saint-Isidore prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, présenté par monsieur Denis Brousseau de la firme Blanchette, Vachon et Associés.

2008-04-85

3.2. Mandat à Blanchette, Vachon et Associés - nouvelles normes comptables

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Angèle Brochu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à suivre une formation de

perfectionnement, notamment suite à l'application des nouvelles normes comptables, donnée par la firme Blanchette, Vachon et Associés, au coût approximatif de cinq cents dollars (500,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-04-86 4.1. Séance régulière du 3 mars 2008

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2008-04-87 4.2. Séance spéciale du 13 mars 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 13 mars 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2008-04-88 4.3. Séance spéciale du 26 mars 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 26 mars 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

2008-04-89 MRC de La Nouvelle-Beauce - nouvelle délimitation du comté de Beauce-Nord

ATTENDU QUE la Commission de représentation électorale du Québec a déposé le 12 mars dernier, un rapport préliminaire dans lequel est proposée une révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, en respect aux dispositions de la Loi électorale du Québec;

ATTENDU QUE le rapport recommande la disparition de l'actuel comté de Beauce-Nord comprenant le territoire des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche;

ATTENDU QU'il est suggéré que le comté de Beauce-Nord se divise de la façon suivante :

- C Partie de la circonscription actuelle de Beauce-Nord (21 689 électeurs) comprenant les municipalités suivantes : Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Sainte-Hénédine, Saint-Isidore, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie et Scott, vers la nouvelle circonscription électorale des Chutes-de-la-Chaudière avec une partie de la circonscription actuelle de Lévis située dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est;
- < Partie de la circonscription actuelle de Beauce-Nord (7 139 électeurs) comprenant les municipalités suivantes : Beauceville, Saint-Alfred et Saint-Victor, vers l'actuelle circonscription électorale de Beauce-Sud;
- < Partie de la circonscription actuelle de Beauce-Nord (10 866 électeurs) comprenant les municipalités suivantes : Frampton, Saints-Anges, Saint-Frédéric, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Séverin, Tring-Jonction et Vallée-Jonction, vers la nouvelle circonscription de Beauce-Amiante avec le territoire de l'actuel comté de Frontenac;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce se partagerait entre les nouveaux comtés des Chutes-de-la-Chaudière et de Beauce-Amiante;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce doit conserver son intégralité en raison du sentiment d'appartenance des électeurs des municipalités néo-beauceronnes;

ATTENDU QUE la population de la MRC de La Nouvelle-Beauce désire conserver son appartenance à la Beauce, en raison du fort sentiment qui lie sa collectivité au peuplement, au développement socio-économique et entrepreneurial du territoire beauceron;

ATTENDU QUE la population de la MRC de La Nouvelle-Beauce ne vit pas la même réalité urbaine que celle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (anciennes villes de Charny, Breakeyville et Saint-Jean-Chrysostome) de la ville de Lévis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dénonce le nouveau découpage électoral et appuie les démarches de la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de demander le maintien de l'actuel comté de Beauce-Nord qui regroupe les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche.

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de modifier la Loi électorale du Québec afin que la Commission de représentation électorale du Québec tienne compte des critères autres que démographiques comme le sentiment d'appartenance, le sentiment identitaire, les communautés d'intérêts et l'homogénéité des activités économiques afin de favoriser la représentation effective des électeurs.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Nouvelle-Beauce, au député de Beauce-Nord, monsieur Janvier Grondin et à la Commission de représentation électorale du Québec.

Adoptée

La municipalité de Saint-Isidore placera à la disposition des citoyens une pétition préparée par le comité du secteur Nouvelle-Beauce pour la sauvegarde de la circonscription électorale de Beauce-Nord.

Chambre de commerce Nouvelle-Beauce - journée internationale de la femme

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-04-90

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de madame Louise Turmel, conseillère, au dîner en l'honneur de la Journée internationale de la femme, qui s'est tenu le 6 mars 2008, à Sainte-Marie, au coût de vingt-huit dollars et vingt-deux cents (28,22 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2008-04-91

Chambre de commerce Nouvelle-Beauce - dîner-conférence

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Clément Morin, maire, et madame Louise Turmel, conseillère, à participer à un dîner-conférence sur le thème «Perspectives économiques 2008», qui se tiendra le 24 avril 2008, à Scott, au coût total de soixante dollars (60,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2008-04-92

La Barre du Jour - autorisation de passage

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le comité organisateur de la Randonnée cycliste et pédestre pour la prévention du suicide à circuler sur le territoire de la municipalité, dimanche le 10 août 2008, lors de la 8e édition de la randonnée cycliste régionale.

Adoptée

2008-04-93

Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches - cotisation annuelle

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion à la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches, au coût total de soixante dollars (60,00 \$), représentant dix dollars (10,00 \$) annuellement et ce, pour les années 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Adoptée

Action démocratique Québec - dégustation «vins et fromages»

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-04-94

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de monsieur Clément Morin, maire, et madame Louise Turmel, conseillère, à assister à la dégustation «vins et fromages» au profit de l'Action démocratique du Québec, au coût total de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2008-04-95

Beauce Média - semaine nationale de l'action bénévole

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à faire paraître une publicité dans l'hebdomadaire Beauce-Média, dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, édition du 18 avril 2008, au coût de cent treize dollars et quinze cents (113,15 \$), taxes incluses et ce, afin de souligner le bénévolat de monsieur Claude Guillemette.

Adoptée

2008-04-96

Corps de Cadets 2898 - appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse un montant de cent dollars (100,00 \$) comme soutien financier 2008 au Corps de Cadets 2898 de Sainte-Marie de Beauce, auquel participent quelques citoyens résidant sur le territoire.

Adoptée

2008-04-97

Club de soccer St-Lambert - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription de deux (2) membres pour participer au tournoi de golf du Club de soccer St-Lambert, qui aura lieu le 14 juin 2008, au Club de l'Auberivière à Lévis, au coût total de cent quarante dollars (140,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2008-04-98

Corporation du Gîte de St-Isidore inc. - versement de subvention

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,

APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le versement de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$) à la Corporation du Gîte de St-Isidore inc., relativement à la construction de vingt-et-un (21) logements pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes et ce, tel que prévu aux prévisions budgétaires.

Adoptée

Le conseil appuie la démarche de Excavation AGCC inc. afin d'obtenir un réajustement des coûts pour l'entretien hivernal des routes sous la juridiction du ministère des Transports et ce, suite à une saison plus rigoureuse.

Le conseil avise l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière qu'aucun représentant n'est disponible pour assister à la rencontre concernant la relocalisation des kiosques, mais exprime le souhait de garder le même emplacement que les années antérieures.

Le conseil supporte les initiatives du Centre de la petite enfance des Petits Pommiers auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin d'augmenter le nombre de places au CPE.

La demande de madame Andréanne et monsieur Frédéric Guay, ces derniers étant présents à la séance, à l'effet de construire une résidence sur le lot 3 028 199 est considérée mais la décision est reportée ultérieurement.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes:

- C invitation à la 16e édition du Déjeuner des Policiers au profit de la Fondation Canadienne Rêves d'Enfants mais encouragement à la population à y assister;
- C réajustement pour l'entretien des routes sur le territoire de la municipalité par Excavation AGCC inc.;
- C appui au maintien du bureau de poste de la municipalité de Pointe-Saint-Charles.

**7. ÉLECTION PARTIELLE AUX POSTES DE CONSEILLERS DISTRICTS
NOS 1 ET 3**

7.1. Informations générales

Madame Louise Trachy, en sa qualité de présidente d'élection, fait un bref résumé du processus électoral de l'élection partielle aux postes de conseillers districts nos 1 et 3. La population sera informée des différentes étapes par le biais du journal Entre-Nous et/ou par communiqué spécial.

2008-04-99

7.2. Dépenses électorales

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un montant de cinq mille dollars (5 000,00 \$) afin de couvrir toutes les dépenses relatives à l'élection partielle aux postes de conseillers districts nos 1 et 3 prévue le 25 mai 2008.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

8. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-04-100

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 624 à 638 inclusivement et chèques nos 5161 à 5245 inclusivement (les chèques nos 5167, 5168, 5169, 5182, 5185 et 5220 sont annulés), totalisant cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (191 095,92 \$).

Adoptée

9. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2008

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2008.

10. AVIS DE MOTION

10.1. Règlement no 181-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie, modifiant la localisation des cases de stationnement ainsi que les dimensions des bâtiments secondaires et modifiant le règlement de zonage no 160-2007

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 181-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie, modifiant la localisation des cases de stationnement ainsi que les dimensions des bâtiments secondaires et modifiant le règlement de zonage no 160-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,
Conseillère

10.2. Règlement no 182-2008 de concordance relatif à la construction de résidences en zone agricole provinciale (article 59 - LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 182-2008 de concordance relatif à la construction de résidences en zone agricole provinciale (article 59 - LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,
Conseillère

10.3. Règlement no 183-2008 relatif au tableau des superficies et des dimensions minimales des emplacements concernant les lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 183-2008 relatif au tableau des superficies et des dimensions minimales des emplacements concernant les lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,
Conseillère

10.4. Règlement no 184-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie et modifiant le règlement de construction no 162-2007

Avis de motion est déposé par Éric Blanchette, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 184-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie et modifiant le règlement de construction no 162-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Éric Blanchette,
Conseiller

11. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2008-04-101

11.1. Projet de règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 179-2008 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Adoptée

12. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2008-04-102

12.1. Fourniture d'abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abat-poussière à deux (2) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

COÛTS
(excluant les taxes)

SEBCI INC.	0,284 \$/litre
SOMAVRAC INC.	309,00 \$/m.c.

ATTENDU QUE sur le formulaire de soumission de SEBCI INC., le coût est indiqué en litre et non en mètre cube;

ATTENDU QUE l'avis juridique demandé relativement à la conformité de ladite soumission mentionne que la conversion du taux unitaire au litre en mètre cube ne modifie aucunement l'ordre des soumissionnaires;

ATTENDU QUE ledit avis fait également état que la correction peut être faite d'office par les autorités municipales afin d'obtenir le vrai prix du soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'épandage et la fourniture d'abat-poussière, soit vingt-cinq mètres cubes (25 m.c.) de mag liquide à 30%, à SEBCI INC., soumissionnaire conforme, au montant de huit mille quatorze dollars (8 014,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-04-103

12.2. Balayage des chaussées

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées à quatre (4) entreprises spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

COÛTS
(excluant les taxes)

Charles Trudel inc.	3 499,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	2 250,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées, à Les Entreprises Lévisiennes inc., soumissionnaire conforme, au montant de deux mille cinq cent trente-neuf dollars et soixante-neuf cents (2 539,69 \$), incluant les taxes, pour la saison 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12.3. Tonte du gazon

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions, par le biais du Journal Entre-Nous, pour la tonte du gazon à la salle amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent et au centre municipal;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

2008-04-104

	Salle amicale	Caserne incendie	Point d'eau	Centre municipal	TOTAL
Deblois, Karl	790,12 \$	423,28 \$	846,56 \$	1 997,88 \$	4 057,84 \$ taxes incluses
Vallée, Jocelyn	820,00 \$	445,00 \$	345,00 \$	1 995,00 \$	3 605,00 \$ taxes non applicables

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Vallée signifie qu'il se désiste si le présent contrat n'est pas accordé en totalité au même soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la tonte du gazon à la salle amicale, à la caserne incendie, au point d'eau Parent et au centre municipal à monsieur Jocelyn Vallée, soumissionnaire conforme, au montant de trois mille six cent cinq dollars (3 605,00 \$), taxes non applicables, pour la saison 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-04-105

12.3.1. Monsieur Roland Gourde - halte de la véloroute

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confie à monsieur Roland Gourde les travaux de tonte du gazon, des bordures et nettoyage de la halte de la véloroute, saison 2008, pour la somme de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-04-106

12.4. Prolongement de la rue des Merles

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'égouts et de voirie concernant la continuité de la rue des Merles, secteur Gîte de Saint-Isidore;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

C Les Constructions Edguy inc.

309 633,06 \$

C	La Cie Wilfrid Allen ltée	332 147,10 \$
C	R.J. Dutil et Frères inc.	354 676,40 \$
C	Méto Excavation inc.	356 460,38 \$
C	Giroux et Lessard ltée	364 684,00 \$
C	Les Entreprises Ernest Beaudoin ltée	366 434,45 \$
C	Les Constructions de l'Amiante inc.	369 404,88 \$
C	Construction B.M.L. - division Sintra inc.	372 470,57 \$
C	P.E. Pageau inc.	455 710,24 \$

ATTENDU QUE Genivar Société en commandite recommande d'accepter la soumission de Les Constructions Edguy inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions Edguy inc., pour les travaux d'égouts et de voirie concernant la continuité de la rue des Merles, secteur Gîte de Saint-Isidore, au montant de trois cent neuf mille six cent trente-trois dollars et six cents (309 633,06 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

13.1. Travaux à exécuter

Aucun sujet.

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2008.

14.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2008.

2008-04-107

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore régleme les nuisances et l'entreposage sur le territoire par le règlement no 10-94 et les règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment confirme que les propriétaires des immeubles suivants ne se sont pas conformés aux exigences de la municipalité à ce jour:

Motif

C	Monsieur Paul Fournier 2088, rang de la Rivière (Matricule 5655 29 7339)	Garage résidentiel hors normes (marge de recul)
---	--	--

C	Monsieur Mario Nadeau	Activité industrielle	non
---	-----------------------	-----------------------	-----

permise

184, rang de la Grande-Ligne
(Matricule 5864 53 1730)

C Steegrain inc. Autorisation de la CPTAQ requise
103, rue Sainte-Geneviève
(Matricule 5958 83 0841)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate l'inspecteur en bâtiment, monsieur Éric Guay, à expédier des avis d'infraction et/ou d'information avisant des actions à entreprendre et des délais à respecter, afin de se conformer aux normes en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore, aux propriétaires ci-dessous:

<u>Propriétaire</u>	<u>Action</u>	<u>Délai</u>	<u>Mention supplémentaire</u>
M. Paul Fournier	Déplacement du garage	5 ans	Aucune responsabilité de la municipalité pour bris ou préjudice de toutes sortes de tierces personnes d'ici la fin du délai
M. Mario Nadeau	Cessation d'activités	5 ans	Interdiction de stationner dans la rue aux camions de chargement ou déchargement d'ici la fin des activités
Steegrain inc.	Présentation d'une demande à la CPTAQ	1 an	Aucune mention spécifique

Adoptée

2008-04-108

14.3. Autorisation d'émettre certains permis de construction

ATTENDU QUE le règlement no 181-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie, modifiant la localisation des cases de stationnement ainsi que les dimensions des bâtiments secondaires et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 sera adopté à une séance ultérieure;

ATTENDU QUE le délai relatif à l'adoption dudit règlement entraîne une problématique vis-à-vis certains contribuables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inspecteur en bâtiment, à émettre certains permis de construction, entre autres ceux concernant les cases de stationnement et les dimensions des bâtiments secondaires et ce, afin d'éviter des attentes superflues aux propriétaires.

Adoptée

15. SÉCURITÉ DES INCENDIES

15.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2008-04-109

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

1 imprimante laser Canon incluant scanner <i>Fournisseur: Bureau en gros</i>	224,62 \$
---	-----------

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demandes de dérogation mineure

2008-04-110

16.1.1. Madame Julie Vachon et monsieur Vincent Rochette

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Vachon et monsieur Vincent Rochette sont propriétaires au 176, rue des Pinsons à Saint-Isidore, lot 3 986 170 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Vachon et monsieur Rochette ont déposé une demande de dérogation mineure afin d'implanter un garage double sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE la norme relative à la dimension de la façade du garage ne peut être respectée avec le règlement de zonage, soit:

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Façade d'un garage:	50% de la façade de la résidence	73% de la façade de la résidence

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement de zonage 160-2007 est difficilement applicable dans certaines situations, entre autres lorsqu'il s'agit d'une façade de jumelé ou d'une construction d'un garage double;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par madame Julie Vachon et monsieur Vincent Rochette relativement à l'implantation d'un garage double sur le lot 3 986 170 et ce, sans frais pour les propriétaires.

Adoptée

16.1.2. Monsieur Alain Parent

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Parent est propriétaire du 362, rue du Charpentier à Saint-Isidore, lot 3 029 623 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les normes d'implantation de la résidence sont dérogatoires aux règlements d'urbanisme, soit:

2008-04-111

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Marge avant	9 m	6,62 m

CONSIDÉRANT QUE monsieur Parent a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le permis émis en 1992 ne contenait aucune indication quant aux normes à respecter pour la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale a apportée des changements à certaines limites de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par monsieur Alain Parent, relativement à l'implantation de la résidence située sur le lot 3 029 623 et ce, sans frais pour le propriétaire.

Adoptée

17. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2

17.1. Aménagement surélevé

Le conseil demande que ce dossier soit transmis au comité d'embellissement et d'écologie de Saint-Isidore pour étude et recommandation par le représentant municipal.

17.2. Aménagement d'un parc récréatif

Le conseil demande que ce dossier soit transmis au comité des loisirs de Saint-Isidore pour étude et recommandation par le représentant municipal.

2008-04-112

17.3. Aménagement d'arbres sur les propriétés

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour les terrains situés dans le nouveau développement résidentiel fait mention de la plantation d'un arbre sur chacune des propriétés;

ATTENDU QUE les propositions reçues par des entreprises spécialisées ont été étudiées par le comité de développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne la proposition de Arbovert Pépinière inc. pour l'aménagement d'un lilas japonais, environ soixante-quinze (75), au montant de cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (183,99 \$) l'unité, clés en main, incluant les taxes ainsi qu'une garantie de remplacement de trois (3) ans et ce, dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» et dans le secteur Gîte de St-Isidore.

Adoptée

2008-04-113 17.4. Aménagement d'une haie de cèdres

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit aménager, sur le côté ouest du développement résidentiel, une haie de cèdres, servant de brise-vent;

ATTENDU QUE les propositions reçues par des entreprises spécialisées ont été étudiées par le comité de développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne la proposition de Les Cèdres de Beauce pour l'aménagement d'une haie de cèdres d'une hauteur de quatre (4) pieds, approximativement sur huit cent soixante-dix (870) pieds linéaires, au coût estimé de neuf mille sept cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-douze cents (9 721,92 \$), clés en main, incluant les taxes ainsi qu'une garantie de remplacement de deux (2) ans et ce, sur les terrains situés côté ouest dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 2».

Adoptée

2008-04-114 17.5. Offre d'achat lot 4 053 884 - délai pour signature du contrat

ATTENDU QUE madame Danielle Chartrand et monsieur Ronald Laframboise ont déposé une offre d'achat pour un terrain situé dans le développement résidentiel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore;

ATTENDU QU'une des clauses fait mention que le contrat notarié doit être signé dans les soixante (60) jours de la signature de ladite offre;

ATTENDU QUE les futurs acquéreurs demandent un délai supplémentaire pour la signature de l'acte de vente et conditionnel à l'obtention du prêt hypothécaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat en date des présentes et l'acte de vente au plus tard le 31 décembre 2008 avec les futurs acquéreurs, madame Danielle Chartrand et monsieur Ronald Laframboise et ce, relativement au lot 4 053 884 situé dans le prolongement de la rue des Merles, secteur Gîte de Saint-Isidore.

Adoptée

2008-04-115 17.6. Relocalisation des chaînes de rues

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux de relocalisation

de l'entrée donnant accès à la voie publique dans le développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin», après réception d'une demande écrite du ou des propriétaires.

QUE lesdits travaux soient effectués par la municipalité et refacturer au(x) propriétaire(s) au prix coûtant.

Adoptée

17.7. Puits d'essai en eau potable

Sujet reporté.

18. CENTRE MUNICIPAL

2008-04-116 18.1. Prolongation du contrat d'entretien ménager

ATTENDU QUE la municipalité a convenu d'aller en appel d'offres pour l'entretien ménager au Centre municipal, par le biais du journal Entre-Nous;

ATTENDU QUE le contrat actuel doit être prolongé pour une période d'un (1) mois;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à la prolongation du contrat d'entretien ménager au Centre municipal de madame Patricia St-Pierre, du 10 avril au 9 mai 2008 inclusivement et ce, aux conditions actuellement en vigueur.

Adoptée

19. Divers

19.1. Autres questions

Quelques citoyens demandent des informations concernant entre autres le service de sécurité des incendies et le parc industriel. Le conseil fournit les explications requises.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

2008-04-117 IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 25.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
